

# Le procureur Courroye : ma tête a été demandée par les medias à Hollande, j'ai été muté...

écrit par Denise | 22 avril 2018



Quand les medias font et défont la justice...

## Le réquisitoire du procureur Courroye

Reconnu comme juge intransigeant sur les affaires politico-financières avant d'être vilipendé comme « proche de Sarkozy », le magistrat défend son intégrité et accuse journalistes, magistrats politisés et politiques dans "Reste la justice".

A ses débuts, en 1986, il a recueilli les confidences glaciales du « Boucher de Lyon » Klaus Barbie, à la prison Saint-Joseph de Lyon. « *Il ne m'a dévoilé que son cynisme* » raconte Philippe Courroye de cette première expérience. Il a envoyé en prison Alain Carignon, le maire RPR de Grenoble dans l'affaire du marché de l'eau ; il a instruit les affaires Botton à Lyon, des ventes d'armes à l'Angola et du Crédit lyonnais à Paris. Mais le magistrat, réputé intransigeant avec les politiques, a été cloué au pilori quand, devenu procureur

à Nanterre, il a été présenté comme « l'ami » de Sarkozy, avant d'être muté avocat général à la cour d'appel de Paris.

*« Je n'ai connu qu'une pression, celle des médias. Les secrets de l'enquête et de l'instruction ne sont plus des secrets. La présomption d'innocence est devenue une présomption de culpabilité, certains médias s'érigent en procureurs généraux de la nation, les avocats plaident devant les médias et attaquent l'enquête, l'instruction sur la procédure plus que sur le fond. Cela pénalise le magistrat et le justiciable. »*

Êtes-vous un proche de Nicolas Sarkozy ?

*« Les contrevérités, "fake news" comme on dit maintenant, je peux en devenir un spécialiste tellement j'en ai été victime. La presse m'a présenté comme le grand ami de Nicolas Sarkozy parce que j'ai eu le tort de répondre à un journaliste que je le connaissais. J'ai été nommé procureur à Nanterre avant son élection, j'ai instruit les affaires concernant ses proches Carignon, Bédier... Dans l'affaire Bettencourt, après les enregistrements effectués chez Liliane Bettencourt révélés par Mediapart, le parquet de Nanterre a effectué 3 345 PV, 357 scellés, 37 perquisitions avant de conclure qu'il n'y avait pas matière à poursuivre. Dépaysée à Bordeaux, l'affaire a abouti au même résultat. Cette accusation bafoue le travail des policiers et de tous les magistrats qui à Nanterre comme à Bordeaux où l'affaire a été dépaysée sont parvenus aux mêmes conclusions juridiques que moi. Je n'ai jamais fait de politique. Un magistrat ne peut pas être politisé. »*

Vous dénoncez une justice politisée et une mutation politique que vous ne souhaitiez pas ?

*« Ma mutation a été réalisée avec une rapidité supersonique et inédite (un mois) juste après l'élection de François Hollande à qui ma tête était demandée, y compris par des journalistes. Encore une "fake news" : je créais, paraît-il, des conflits à Nanterre. Or tous mes adjoints au parquet m'ont soutenu. Oui,*

*la justice est politisée. La preuve en a été apportée par ce « mur des cons », aussi pitoyable que lâche et scandaleux affiché au Syndicat de la magistrature. Pour le moment, cela n'a abouti à aucune sanction à part pour le journaliste qui a révélé son existence, étonnamment enfoncé par les syndicats de sa profession. »*

Vous dénoncez aussi les zones de non droit, l'état des prisons et la politique pénale ?

*« Les gouvernements successifs ont mis la poussière sous le tapis en laissant l'islamisme radical prospérer dans les zones de non-droit et dans des prisons vétustes et pas adaptées. Pour moi, ces individus doivent être enfermés dans le cadre de dispositifs séparés et spéciaux. La justice ne peut pas être crédible quand 80 000 à 100 000 peines ne sont pas exécutées. Je suis d'accord sur le fait qu'une peine d'un, deux ou trois mois de prison n'a aucun sens. En dessous de six mois ferme, des alternatives sont préférables. Reste à se donner les moyens de traiter et suivre ces personnes. En revanche, le condamné (définitivement) doit aller en prison et purger sa peine. »*

<https://www.republicain-lorrain.fr/france-monde/2018/04/15/le-requisitoire-du-procureur-courroye>